

CRITERES D'EVALUATION

A

- le respect des proportions et des lignes 5 POINTS
- l'exactitude de l'ombrage 6 POINTS
- le soin et la maîtrise technique 3 POINTS

B

- l'équilibre de la composition 4 POINTS
- le respect du style 2 POINTS

TOTAL 20 POINTS

Groupement inter académique II	Session	2005	Facultatif : code	
Examen et spécialité				
CAP Arts du bois Sculpteur-Ornemaniste				
Intitulé de l'épreuve				
E2.3 Dessin d'art appliqué				
Type	Facultatif : date et heure	Durée	Coefficient	N° de page / total
BAREME DE CORRECTION		4 heures	2	1/1